

## Idéologies et coopération

Une fois de plus, le rêve d'une grande union de la gauche politique ne s'est pas réalisé : au Tessin, le projet de réunion du vieux parti socialiste avec le PSA jeune et dynamique a échoué l'an dernier. De plus, les événements récents et l'excommunication imminente des membres du PS qui poursuivent le projet d'un rapprochement avec le PSA annoncent non la coopération des forces de gauche, mais plutôt confrontation, éclats, dégâts.

D'un point de vue historique, on est frappé de voir le grand nombre de scissions qui ont marqué l'évolution de tous les partis suisses - quelques-uns leur doivent même leur survie. L'évolution des radicaux, démocrates et libéraux au 19e - forces majoritaires dans la jeune Confédération - est exemplaire : à trois, ils formaient le pouvoir, mais ils ont chacun cherché leur voie propre parallèlement à l'industrialisation, s'assurant ainsi la clientèle non seulement des entrepreneurs industriels, mais aussi des artisans, des hommes de métiers, des enseignants, fonctionnaires et paysans, ce qui amène l'historien Gruner à parler de la "grande famille" du mouvement démocrate / radical / libéral.

Et même après la scission avec le parti paysan de Rodolphe Minger en 1918, subsiste un camp bourgeois qui coopère d'une manière aussi variée que le demande la diversité du fédéralisme. Les listes apparentées, les tandems traditionnels dans les élections au Conseil des Etats, les prises de position communes dans l'élaboration du compromis législatif et dans la nomination à des postes importants, ou même la formation d'un groupe parlementaire commun au niveau cantonal en témoignent encore aujourd'hui.

Cette recette éprouvée - fragmentation lors du surgissement de nouvelles couches sociales dont on veut s'assurer l'appui électoral, ce qui revient à marcher séparément pour se battre ensemble - a été moins suivie par la gauche. A la suite de scissions douloureuses, la gauche révolutionnaire s'est séparée de la gauche réformiste, mais ces deux forces se sont partagé la même

clientèle plutôt que d'en attirer de nouvelles. La coopération des forces dispersées de gauche ne correspond pas toujours à une lutte des clans, mais qui, sérieusement, peut parler de "grande famille" de la gauche suisse ?

Pourquoi la coopération pragmatique est-elle plus difficile à gauche ? Il y a certainement des explications à ce phénomène. Tout d'abord, le rôle de l'idéologie politique est plus important chez ceux qui aspirent à la réforme, qui s'opposent au statu-quo. Mais, si les étiquettes "réformiste" ou "révolutionnaire", qui divergent fondamentalement sur le plan des idées, ont provoqué des scissions, elles ne signifient pas nécessairement la naissance d'une nouvelle couche sociale prête à les porter. Et, si le militant de gauche peut être poussé aux extrêmes, convaincu qu'il est du bien-fondé de son idéologie, le politicien bourgeois se voit freiné, discipliné par son milieu social qui tient à l'utilité économique de son engagement politique. Enfin, la coopération politique se fait plus facilement sur l'arrangement pragmatique des intérêts que sur les principes idéologiques.

Cela ne signifie pas que la gauche doive sacrifier ses principes - bien au contraire. Mais qui peut encore ignorer les problèmes actuels qui se posent et refuser de coopérer de manière pragmatique au nom de différences idéologiques ? On nous dit que la clientèle électorale de gauche - travailleurs, employés, fonctionnaires, indépendants, personnes âgées, femmes, "intellos" ou écologues - est la plus hétéroclite qui soit. Cela rend encore moins vraisemblable le rêve de l'union organisationnelle. Reste possible une coopération qui aboutirait à un mouvement réformiste et démocratique plus large. Cette ouverture sera d'autant plus importante que les préoccupations de la gauche traditionnelle - celles de la dignité de l'individu dans une société solidaire - vont resurgir au moment où le défi de l'écologie sera pris au sérieux par la politique institutionnelle.

# Le choc des corporatismes

■ (jd) Belle bataille en perspective à Genève. En effet les milieux patronaux viennent de lancer une initiative dite "pour une fonction publique proche du citoyen" qui exige que soient fixées dans la loi les conditions de travail des fonctionnaires. Colère des syndicats des services publics qui défendent les seules compétences du Conseil en la matière. Une bataille où les principes proclamés servent de paravent à des intérêts tout simplement corporatistes.

Jusqu'à présent, le statut de la fonction publique genevoise était fixé dans un règlement édicté par le Conseil d'Etat, sans base légale. Pressé par les critiques, le gouvernement s'est résigné à présenter un projet de loi. Mais en gardant de sa compétence, notamment la fixation de la durée du travail, des vacances et de l'âge de la retraite. Tous éléments qui échappent donc au contrôle populaire par le biais du référendum.

Grogne des milieux patronaux qui jugent le Conseil d'Etat trop mou - échéances électorales obligent - dans ses négociations avec les syndicats. Et qui verraient d'un bon oeil l'intervention du parlement dans cette matière. Avec en toile de fond la menace d'un référendum possible qui pourrait inciter les députés à plus de rigueur que l'Exécutif. C'est que les patrons genevois voient d'un mauvais oeil les conditions offertes aux fonctionnaires cantonaux qui bénéficient objectivement d'un des meilleurs statuts de Suisse. L'économie privée se sent victime d'une concurrence déloyale sur un marché du travail où règne la pénu-

rie ; et les régies fédérales sont loin de proposer des avantages comparables. Dès lors le souci patronal de "rapprocher la fonction publique du citoyen" n'est qu'une astuce pour défendre les positions du secteur privé, et notamment du secteur industriel, qui ont peine à suivre les prestations que peut fournir l'Etat.

Indignation des organisations syndicales. L'initiative patronale est une arme de guerre contre la fonction publique, propre à utiliser le "racisme anti-fonctionnaire" et à rompre la paix sociale. Le Conseil d'Etat est le "seul patron démocratiquement élu" avec qui ils veulent négocier. Et non pas être soumis aux "votes d'humeur" du Grand Conseil, qui n'a aucune responsabilité directe sur la marche de la fonction publique.

Passons sur la panoplie des arguments qui vérifient l'adage selon lequel "la colère est mauvaise conseillère". En clair les syndicats craignent de quitter le champ clos des négociations avec un Conseil d'Etat qu'ils sentent plus proche de leurs préoccupations que les députés ou les citoyens. Comme les corpora-

tistes de tous poils, ils préfèrent le tapis vert et la négociation en comité restreint au débat public et aux aléas du jeu démocratique.

Même de ce point de vue limité, il n'est pas certain que la stratégie syndicale soit la bonne. En refusant la confrontation, en optant clairement pour le court-circuitage de la procédure démocratique, les fonctionnaires manifestent leur crainte. Cette attitude défensive risque bien d'amplifier la méfiance de l'opinion, déjà peu portée à manifester sa compréhension à l'égard de la fonction publique. Sans parler du camouflet que constitue, dans un pays de démocratie semi-directe, le fait d'écarter les citoyens du débat.

## Pour éviter un pugilat stérile

A mon sens, il s'agit d'une question de principe que les deux parties maltraitent au nom de leurs propres intérêts respectifs. Pour éviter que le débat ne dégénère en pugilat stérile, le Grand Conseil serait bien inspiré de reprendre en main les choses en déposant rapidement un projet de loi stipulant les éléments principaux du statut de la fonction publique. Une telle loi ne dispenserait pas syndicats et gouvernement de négocier des solutions de compromis qui seraient soumises à l'approbation du Grand Conseil. Par contre les fonctionnaires auraient à défendre leur cause, à faire comprendre aux citoyens la justesse de leurs revendications. On ne peut pas faire appel à la solidarité des salariés du secteur privé et simultanément, considérer ces derniers, dans le cadre d'un éventuel référendum, comme des adversaires potentiels de la fonction publique.

■ (red.) A la suite de notre article sur l'aide aux partis cantonaux, un lecteur de Porrentruy, M. Victor Giordano, député au parlement de Delémont, nous écrit pour apporter quelques précisions.

Tout d'abord, la notion de quorum n'existe pas dans le Jura, certains partis ont un député avec moins de 3% des suffrages exprimés. Toutefois, 5 % des voix sont nécessaires pour se voir rembourser les frais d'impression des listes.

Concernant la subvention aux partis, le chiffre de 48 000 francs se rapporte uniquement aux quatre

### AIDE AUX PARTIS

## Largesses jurassiennes

partis gouvernementaux. Il est plus exact de dire que la contribution de l'Etat est de 500 frs par député, plus 2 000 frs de frais de secrétariat par groupe, plus une indemnité unique de 3 600 frs pour les petits partis qui ne forment pas un groupe. Dépense à ce titre en 1985 : 62 000 frs.

En outre, le parlement jurassien siège 10 à 11 fois par année et 8 à 9 fois un jour entier. Le "double jeton"

est donc la règle et non l'exception.

Enfin, les députés reçoivent des jetons pour les séances de groupe préparant les séances plénières. 150 000 frs ont été versés en 85, à raison de 90 frs par séance.

M. Giordano termine en précisant que tous ces montants ont été définis lors de l'entrée en souveraineté en 1979 et n'ont pas été adaptés au renchérissement survenu depuis lors (31 %).

Ajoutons que le Canton de Berne s'appête à modifier sa législation en la matière. Nous y reviendrons.

# Un aérodrome civil à Payerne

■ (ag) Qu'une commune, par la bouche de son syndic, demande que fonctionne sur son territoire un aérodrome civil, c'est un cas unique en Suisse. Payerne est cette exception. La cité broyarde supporte les nuisances d'un aérodrome militaire qui est une base importante dans le dispositif de protection aérienne suisse. Avec l'évolution de ce concept et le dépassement du système baptisé Florida, Payerne craint une certaine désaffectation de l'aérodrome. Car s'il y a nuisance, il y a aussi avantage économique. Un retrait partiel des militaires serait une perte. D'où l'idée de compenser par le trafic civil.

## Un bruit peut en cacher un autre

Il faut rappeler que ce dossier n'est pas nouveau. Il y a une dizaine d'années, la ville de Lausanne, soucieuse de récupérer les terrains de la Blécherette et d'être lavée de tout soupçon d'avoir encore des visées sur Etagnières, avait souhaité que Payerne devînt un aérodrome mixte, militaire et civil.

La vocation de Payerne aurait été triple : être complémentaire de Cointrin pour le petit trafic civil (école de pilotage, vols privés) - tenir le rôle d'aérodrome vaudois et intercantonal, proche de Neuchâtel, Berne, Fribourg - servir d'appui pour la région touristique Gruyère, Pays d'En Haut, Gstaad.

Pour plaider ce dossier, une forte délégation conduite par le syndic Delamuraz, parrainée par un ou deux Conseillers d'Etat, avait été reçue par le Conseiller fédéral Gnaegi.

Les experts militaires avaient demandé à M. Gnaegi de refuser. L'intérêt de la défense nationale l'emportant sur les considérations civiles, la discussion fut courte. M. Gnaegi, par cordialité, avec sérieux et sans humour, y alla tout de même d'un bon conseil : "Les gens d'Etagnières craignent les nuisances d'un aérodrome. Mettez à côté une autre source de bruit ! Un stand, par exemple. Il remarqueront beaucoup moins les avions !"

Depuis ce jour-là, M. Delamuraz a dû se dire que rester trop longtemps au département militaire n'était pas sans danger. Aussi, y passant vite, il n'eut pas le temps de rouvrir le dossier Payerne.

## A l'échelle romande

La proposition du syndic de Payerne, le socialiste Pierre Hurni, présentée sous forme de motion au Grand Conseil vaudois, a les avantages de concilier beaucoup d'intérêts : ceux de la commune, de la région, de la Suisse romande. Elle n'a rien de révolutionnaire : Sion supporte un trafic mixte. Mais surtout elle est exemplaire des possibilités de coordination. Quatre cantons et Berne y trouvent leur avantage. Et l'on voit s'esquisser les grandes lignes d'un aménagement du territoire possible à l'échelle romande. Se constitue, d'une part, un triangle Genève - Lausanne - Yverdon (que Genève pense à cette dimension-là, et non pas simplement "regio" et district de Nyon !), et d'autre part un axe La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Fribourg. Payerne s'y rattache. Un aérodrome civil, en liaison avec Cointrin, créerait un lien utile entre ces deux zones.

Faut-il ajouter que ce projet ne consommerait pas de terres agricoles et ne poserait pas de problèmes écologiques nouveaux.

La motion Hurni mérite donc un large appui.

## ERREUR HISTORIQUE ?

■ Dans une notice du Bulletin de la banque cantonale vaudoise (1 /87), François Bonnard, directeur général de l'Union vaudoise des associations commerciales, industrielles et des métiers (UVACIM) rappelle qu'au siècle dernier, la SIC, ancêtre de l'UVACIM, avait dédaigné le Vorort de l'industrie et du commerce. Les milieux économiques vaudois avaient en effet refusé de siéger au sein de l'organisme zurichois, jugé trop centralisateur.

Les conséquences de ce refus se font-elles encore sentir aujourd'hui ?

■ (jd) La tentative de reprise de Hero par Jacobs-Suchard n'a guère eu les faveurs de l'opinion publique; on a parlé de pratiques choquantes, de méthodes indignes, contraires aux habitudes de notre pays. Dans une tribune libre publiée par le *Tages Anzeiger* (13 février), un ancien directeur de la Banque populaire suisse critique vertement la politique de Hero et les manières typiquement helvétiques de ses dirigeants de préserver leur pouvoir.

## Capitalisme très douillet

Rappel : il y a quelques mois le conseil d'administration a fait adopter par l'assemblée générale l'introduction d'actions nominatives liées et l'interdiction pour un actionnaire de détenir plus de 10% des droits de vote. Des précautions justifiées par la menace d'un mystérieux acquéreur arabe, dont on se demande maintenant s'il a existé pour d'autres raisons que consolider le pouvoir de la direction de Hero.

L'ex-banquier critique le fait que malgré les entraves au droit de négocier les actions de Hero - les droits de vote et *les droits réels* ne deviennent effectifs qu'après décision du conseil d'administration - ces dernières sont toujours cotées en bourse de Zurich. Il s'étonne que les administrateurs n'aient pas cru bon de consulter les actionnaires au sujet de l'offre Jacobs-Suchard, alors même qu'ils ont toujours prétendu agir dans l'intérêt de ces actionnaires.

Une question indiscrete encore: les trois membres de la direction ont emprunté pour racheter le paquet d'actions déjà acquis par Jacobs-Suchard (125 millions). On peut estimer à 4 millions la charge des intérêts. Est-ce les membres de la direction qui assument à titre privé cette charge ou la récente émission de bons de participation par Hero est-elle destinée précisément à payer ces intérêts?

S'il est de bon ton de prôner les vertus du libéralisme, force est de constater qu'en Suisse, ses plus fervents adeptes ont une tendance marquée à en fausser les règles du jeu.

# Polices privées transnationales

■ (mam) Question : quelle est la plus grosse entreprise privée genevoise ? Elle est à chercher dans le secteur tertiaire bien entendu, mais il ne s'agit ni d'une banque ni d'une compagnie d'assurances. La Société générale de surveillance (SGS) n'est pas non plus une police privée du type Securitas bien que ses activités s'en rapprochent un peu.

La SGS fait, comme son nom l'indique, de (bonnes) affaires dans le domaine de la surveillance ou de l'"inspectorate", comme on dit en français. De quoi s'agit-il ? Selon la formule "un flic dans chaque port" (voir DP 782), les entreprises de surveillance se chargent de vérifier la bonne exécution des contrats de vente entre partenaires de pays différents.

## Un pouvoir immense

Concrètement, imaginons une société suisse qui achète des magnétoscopes à Hong-Kong. Les surveillants vont s'assurer que les appareils sont fabriqués selon les normes helvétiques, en effectuant des tests sur des échantillons. Ils vont également se charger du contrôle du chargement, du respect des prescriptions légales, douanières et contractuelles, etc. (1). Le pouvoir d'une société comme la SGS est immense : si le technicien ne délivre pas un certificat de conformité, le fournisseur ne pourra pas toucher sa lettre de crédit, avec à la clé une éventuelle annulation de contrat.

Encore l'exemple des magnétoscopes est-il simple ; imaginons les multiples contrôles que nécessitent la vente et l'installation d'une usine clé en mains. L'histoire de l'industrialisation du tiers monde fourmille d'exemples où des projets ont échoué à cause d'une mauvaise surveillance technique. Plus une usine est complexe et plus nombreuses sont les possibilités d'erreur ou de tricherie. En somme, la surveillance ou l'inspectorate n'auraient pas leur raison d'être si les partenaires commerciaux étaient toujours honnêtes et scrupuleux, un peu comme le sport

qui pourrait se passer d'arbitres si tout le monde était fair-play.

## Spécialité helvétique

Activité hautement spécialisée, discrète voire confidentielle, transnationale par vocation, l'inspectorate nécessite toutes les vertus que l'on prête généralement au label helvétique.

De fait, la SGS occupe sur son marché une solide position de leader : classée parmi les 40 plus grandes firmes suisses, elle emploie aujourd'hui près de 20 000 personnes dont environ 300 au siège de Genève, les autres réparties dans plus de 130 sociétés affiliées et une centaine de laboratoires, le tout dans 140 pays. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 85 a dépassé le milliard et demi (+ 31 % par rapport à l'année précédente). Ces données ont été rendues publiques il y a un peu moins d'un an lorsque, le mardi 6 juin 86, les dirigeants de la société ont invité pour la première fois les journalistes à une conférence de presse, désormais annuelle, brisant ainsi une longue tradition de silence. Rappelons encore que l'actionnaire majoritaire est l'UBS avec 12 % du capital et que le conseil d'administration est présidé par Philippe de Weck.

La SGS représente donc en quelque sorte un "passage obligé", pour reprendre l'expression du responsable du secteur transports d'une grande compagnie suisse d'assurances qui se plaignait, il y a un peu plus d'un an, de cette situation "parfois irritante et peu souhaitable dans une économie de marché". Sa puissance est telle qu'elle traite souvent directement avec les Etats : elle s'occupe

actuellement de la surveillance des importations de plus de 20 pays, dont le Mexique, la Bolivie, le Guatemala et une quinzaine de pays africains.

## L'ascension fulgurante d'une "petite soeur"

Depuis 1986 toutefois, la montée spectaculaire d'une autre société battant également pavillon helvétique semble de nature à redistribuer quelque peu les rôles. Fondée en 1927 en Allemagne, Inspectorate International SA, basée aujourd'hui à Neuchâtel, connaît, depuis son rachat par le financier suisse Werner K. Rey, une expansion impressionnante. Classée au 371<sup>e</sup> rang des entreprises suisses par la *Schweizerische Handelszeitung* en 1986, elle a réalisé en 85 un chiffre d'affaires de 150 millions. Début 86, elle absorbe deux sociétés, l'une suisse, l'autre américaine, ce qui fait passer le nombre de ses collaborateurs de 1200 à 3300. En mai, elle émet 125 000 actions au porteur, le succès est immédiat. Vendue 1000 francs, l'action Inspectorate est cotée 3390 francs en janvier 87. En 86 toujours, la société rachète encore un groupe allemand, un américain et un britannique, ce qui porte l'estimation de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année dernière à 440 millions. Les prévisions pour 87 franchissent allègrement la barre du milliard. Inspectorate occupe aujourd'hui 4500 collaborateurs dans 50 pays.

Transfuge de la SGS, Heinz Doering, administrateur - délégué, explique : "cette expansion était indispensable, nous nous occupons d'un domaine où l'on ne peut pas survivre sans avoir une dimension mondiale. Maintenant, nous allons pouvoir ralentir notre rythme, d'autant qu'il n'y a plus beaucoup de sociétés intéressantes à racheter". Nécessité donc de diversifier, qu'Inspectorate a compris depuis longtemps, puisque 2/3 seulement de ses activités sont comparables à celles de la SGS. C'est ainsi qu'elle réalise 20 % de son chiffre d'affaires dans le travail intérimaire hautement spécialisé. 18 000 techniciens aptes à surveiller les grands chantiers internationaux sont recensés dans son fichier. Elle gère également

# Vingt balles par jour pour se vendre

quatre écoles de formation d'opérateurs d'usines et traitée avec la Banque mondiale qui finance des cours de formation dans le cadre d'une politique de transfert Nord - Sud du savoir-faire. Enfin elle s'attaque au secteur des banques de données et de la gestion informatique transnationale, à l'énergie, aux transports fluviaux et à la surveillance électronique des immeubles.

Cette diversification n'est pas un signe d'assèchement du marché de l'inspection : si la "petite" a grandi, la "grande" (SGS) continue à se porter comme un charme. Le marché s'est étendu et continue de croître. Selon les prévisions, il sera dominé dans les années nonante par une demi-douzaine d'entreprises dont deux suisses.

## Neutralité oblige ?

Notre neutralité est-elle un atout pour ce type de sociétés, qui jouent les arbitres internationaux, comme le déclare Heinz Doering ? Certes, Werner K. Rey est citoyen helvétique - il avait défrayé la chronique dans les années septante en achetant Bally pour la revendre aussitôt et il a de gros intérêts dans les ateliers de construction mécaniques de Vevey - mais il réside à Londres et il aurait très bien pu s'installer ailleurs ... Il semble qu'une fois son choix arrêté sur l'Helvétie, le grand patron se soit laissé convaincre par la politique très active de prospection économique du canton de Neuchâtel. Le succès d'Inspectorate prouve que les entreprises "haut de gamme" peuvent survivre hors du triangle d'or.

(1) Cet exemple, ainsi que la plupart des données fournies dans cet article, est extrait d'un dossier publié dans l'édition de janvier 87 de la lettre d'information CH + 6 (voir DP 820). Adresse utile : CP 48, 1261 Trélex.

■ (y) L'an dernier, les dépenses publicitaires, tous supports confondus, ont atteint en Suisse le montant de 3 786 millions de francs. Cela veut dire 590 francs par client potentiel (15 à 79 ans selon les normes les plus généreuses). Tout de même une satisfaction pour ces "prospects" de penser que les promoteurs de vente en tout genre consacrent près de Fr. 21.- par jour, dimanche compris, sous forme d'annonces, de spots, d'affiches, de prospectus, etc. pour les / nous séduire.

La Suisse reste le paradis du support presse : comme en Allemagne, elle recueille les 4/5 de la manne publicitaire, contre un peu plus de la moitié en France ou aux USA par exemple. L'an dernier, les pages d'annonces commerciales ont moins augmenté (+ 2,7 %) que les offres d'emplois (+ 25,5 %). Depuis l'automne dernier, le *Tages Anzeiger* paraît à nouveau avec son supplément bihebdomadaire Emplois de plus de 100 pages, épaisseur jamais revue depuis la dernière surchauffe des années 1972/73. Les magazines se portent bien aussi : par rapport à 1985, *l'Hebdo* a fait 319 pages de pub supplémentaires et *l'Illustré* 129 pages. Quand on pense pub, on pense avant tout télévision. Strictement limités dans leur durée quotidienne (prolongée de 20 à 23 minutes par jour depuis novembre 1985), les blocs de spots offraient en 1986 un temps total de 7 100 minutes, ce qui a entraîné une fois de plus une forte réduction des souscriptions qui s'étaient élevées à 11 000 minutes environ. La demande reste d'autant plus forte que la publicité télévisée sur les programmes SSR (555 millions), et via satellite (55 millions), représente la plus

## DEPENSES PUBLICITAIRES 1986 (estimation)

	Mios fr.	%
Presse	1950	+ 8,5
Journaux	1480	+ 9,5
Magazines	230	+ 7,5
Pub spécialisées	240	+ 3
Cinéma	21	+ 6
Télévision	175	+ 17
Télétexte	1.5	+ 50
Radios locales	35	+ 15
Publicité extérieure	251	+ 10
Annuaire d'adresses	63	+ 2
Publicité directe	1290	+ 3
<b>Total</b>	<b>3786</b>	<b>+ 7</b>

Source : *Neue Zürcher Zeitung* 10.2.1987  
Tableau illustrant l'article de Bruno Widmer, associé Advico SA, Gockhausen, qui présente périodiquement l'évolution des dépenses publicitaires en Suisse (cf. *NZZ* 3.3.81, 17.2.82, 11.2.83, 29.8.86, 13.2.85).

faible proportion des dépenses publicitaires au monde.

La Suisse est aussi le seul pays où la publicité extérieure, c'est-à-dire l'affichage, grève davantage les budgets publicitaires que la télévision. Cela s'explique par les limites imposées à cette dernière, et aussi par une spécialisation traditionnelle, tant au niveau de la création (il n'y a pas seulement Leupin ou Erni), que des arts graphiques.

A noter enfin la toute petite tranche que se taillent les nouveaux médias dans le gâteau publicitaire helvétique : les radios locales ont capté l'an dernier 35 millions de francs et le télétexte à peine 1,5 million, les deux principalement en Suisse alémanique.

## UBS : QUELS INTERETS ?

■ A la suite du lancement du référendum contre le projet de l'UBS à Genève (voir DP 850), réaction du syndicat maison, par la voix de son organe *L'employé de banque suisse* (15.2.87) :  
*L'Association suisse des employés de banque (ASEB) a été profondément choquée d'apprendre par la presse que le président de sa section genevoise*

*était membre du comité qui a lancé un référendum contre le projet de construction du centre administratif de l'UBS à Genève. Bien que membre à titre personnel de ce comité, la direction centrale (sic) de l'ASEB a demandé au comité genevois de l'informer rapidement sur les dispositions qu'il a prises pour régler une situation contraire aux intérêts des employés de banque qu'elle défend.*

On aurait aimé plus de précisions sur la conformité de ce projet aux intérêts des employés de banque

# La soif de lire et l'appétit de gagner

■ (y) Dans la presse française, les années 60 ont vu proliférer les magazines contant aux copains les méfaits et gestes de leurs idoles. Les années 70 ont permis un timide essor de la "presse-nature" s'occupant d'environnement, d'énergie et de qualité de la vie. Quant aux années 80, elles nous valent d'assister à une multiplication très spectaculaire des titres de la presse économique et financière. Le libéralisme mal tempéré, le néo-capitalisme populaire et la vogue des "dynastes" apparaissent désormais à la devanure des kiosques.

Traditionnellement peu intéressée par la vie des affaires, la France s'est contentée jusqu'à tout récemment de deux principaux quotidiens économiques et financiers (*Les Echos*, *Cote Desfossés*), de deux hebdomadaires (*la Vie française*, *le Nouvel Economiste*, auparavant *Entreprise*), et de deux mensuels (*L'Expansion*, *L'Usine nouvelle*). Désormais, on compte une demi-douzaine de quotidiens (y compris les "pages saumon" du *Figaro*), autant d'hebdomadaires (y compris le *Figaro économique* du lundi et *Le Monde Affaires* du samedi), et même une dizaine de magazines paraissant 10 à 12 fois par an (parmi lesquels *Science et Vie Economie*, qui en est à sa 25<sup>e</sup> livraison avec une diffusion

contrôlée déjà supérieure à 100 000 exemplaires). A noter un phénomène analogue en Italie notamment avec les nouveaux suppléments économiques de la *Repubblica* quotidienne et de *l'Espresso* chaque semaine.

## La grande vogue

Les lecteurs, même non professionnels de la finance, se montrent intéressés. Cadres moyens et supérieurs, patrons de PME et autres investisseurs occasionnels comptent parmi les clients les plus friands de conseils en matière de gestion (dispensés par *Tertiel*, *Dynasteurs*, etc.) et de placements (*Mieux Vivre*, *L'Express votre Argent*, *Investir Magazine*, etc.). Les plus jeunes cadres et même les étudiants ont déjà leurs préférences qui vont à *Challenge*, *Défis*, *Créer* ou *Objectif croissance*, tous mensuels destinés aux innovateurs et aux PDG (dits "animateurs") de nouvelles entreprises dynamiques et tout et tout.

Les annonceurs non plus ne boude pas : partout le nombre des pages publicitaires augmente, permettant d'accroître les bénéfices de l'éditeur sinon la substance rédactionnelle. Car comme les autres organes de presse (cf Edito DP 848), les journaux et magazines économiques se vendent deux fois : à leurs lecteurs d'une part et à leurs annonceurs d'autre part ; quitte à revendre ensuite les premiers aux seconds, toujours attentifs au nombre de contacts par parution - ou plus crûment dit au prix de revient d'une paire d'yeux éventuellement intéressés. Dans l'ensemble, cette nouvelle

presse économique et financière française ne mérite pas le détour à deux ou trois exceptions près. A coup sûr, les suppléments du *Figaro* et du *Monde* (*Le Monde Affaires* paraît depuis le 17 janvier 1987 seulement) sont d'un bon niveau. *Science et Vie Economie* mérite une mention à part pour son effet de vulgarisation intelligente et distrayante, sans autre prétention que de livrer une information réputée rébarbative sous une forme qui la rende assimilable. On peut également continuer de lire le *Nouvel Economiste*, qui ronronne déjà plus après 10 - 12 ans que *L'Expansion* après 20 ans, ou feuilleter le luxueux *Dynasteurs* (mensuel lié au quotidien *Les Echos*) qui se veut le reflet de son public-cible : grands patrons à succès, grand chic et très bon genre, faisant de préférence dans l'industrie de pointe, la haute finance ou la communication sophistiquée. Au total et contrairement à ce qui se passe en Allemagne où la presse économique et financière poursuit sur sa belle et longue lancée, on vit présentement en France une soif de lire tout à fait nouvelle, non par curiosité scientifique, mais par un intérêt assez immédiat et bien précis.

## Moins d'Etat, plus de moi

D'où le triomphe des recueils de trucs : pour créer une PME, trouver des moyens de financement, investir au mieux, gagner en bourse, accumuler un bon régime-retraite et, bien entendu, pour échapper - légalement - aux taxes et autres contraintes fiscales. Bref, pour le lecteur, le moins d'Etat devient le plus de moi.

Quant à la philosophie avouée des éditeurs, elle se résume facilement : se laisser porter par la vague néo-capitaliste, profiter du big bang boursier, se placer dans le vent des privatisations, utiliser le renouveau d'esprit d'entreprise, "contribuer au mouvement actuel de réhabilitation de l'argent" comme dit Jean-Marc Biais, rédacteur en chef de *Mieux Vivre*, mensuel créé en 1978, en plein essor depuis 3 à 4 ans et diffusé à 83 000 exemplaires, dont 70 000 sur abonnements. Et d'ajouter : "L'enrichissement personnel ne doit plus être suspecté" ; sous-entendu : comme du temps de la gauche.

## ECHOS DES MEDIAS

Il n'y aura pas d'essai de télévision locale à Bâle pendant la foire de mars, la ville n'étant pas câblée. Seuls 5 à 10 % des ménages seraient à même de capter un programme que ses promoteurs espéraient pouvoir diffuser dans 70 % des foyers.

La pub, elle, est partout et certains en redemandent. Les films publicitaires primés au festival de Cannes ont été diffusés comme programme payant dans un cinéma zurichois, à raison de deux à trois séances par jour. Le succès est tel qu'il a fallu prolonger l'expérience d'une semaine.

# L'oeil de Moscou

Je lisais récemment dans la presse que la Turquie est notre client no 1 en ce qui concerne l'exportation des armes : "Par rapport à l'année précédente (1985), la part des exportations de matériel militaire est passée en 1986 de ( ... ) 540,6 millions de francs à 488,5 millions. La Turquie, comme en 1985, a été le principal destinataire de ce matériel (111,6 millions de francs). Suivent le Nigéria (80,7), la RFA (62,5), l'Arabie séoudite (32,6), le Pakistan (32,1), l'Italie (25,6), l'Autriche (20,4) et Singapour (19,6) ..."

Va pour la RFA ; va pour l'Italie et l'Autriche, qui à vues humaines ne menacent personne et dans un avenir immédiat ne courent pas le risque d'être entraînées dans un conflit armé. Mais la Turquie ? Mais le Nigéria, l'Arabie séoudite, le Pakistan ?

Naturellement, si vous insinuez qu'il y a un quelconque rapport entre ces armes et le terrorisme international, c'est que vous avez l'esprit mal tourné et qu'en fait, consciemment ou inconsciemment, vous êtes des "sous-marins", respectivement des "Moskoutanten" (ceci à l'adresse de ma bonne amie Mousse B., dont la même presse me révèle qu'elle en a de nouveau fait des siennes en prenant parti - quel scandale ! - pour les réfugiés tamouls.

Dans le même ordre d'idées, le pasteur Cruse, auteur d'un livre dont je parlais ici-même la semaine passée, pose une question vraiment impertinente : pourquoi le Parti communiste français est-il partisan de la force de frappe française ? A cela deux réponses : ou bien, comme il le suppose, cette force de frappe est totalement inefficace, ne saurait aucunement porter ombrage à l'URSS, qui le verrait tout au contraire d'un bon oeil, dans la mesure où les dépenses astronomiques qu'elle entraîne ne peut que "déstabiliser" irrémédiablement la France, c'est-à-dire ceux de l'Occident "capitaliste" - ou bien elle constitue une protection efficace, et contrairement à ce qu'on entend dire parfois, les communistes français sont d'authentiques patriotes, soucieux de l'indépendance de leur pays, aussi bien en face des USA que de l'URSS ... Choisissez !

Mais en ce qui concerne *l'Ombre double*, de Jean Vuilleumier, son huitième roman (à l'Age d'homme) :

Un récit très dépouillé ; une voix sourde - on a parfois reproché à Vuilleumier quelque chose d'un peu terne ; on faisait jadis le même reproche à Emmanuel Buenzod, mais peut-il en aller autrement chez nous, mis à part les grands romans paysans à la Ramuz, qui ne sont plus possibles en cette fin de siècle ? Il y a *Thomas*, qui vit en Scandinavie et ne se console pas de la mort de *Johanna*, sa femme, morte d'une crise cardiaque, et qui finira sans doute par se suicider. Il y a *Raymond*, son ami, qui va lui rendre visite et tenter en vain de le reconforter - Raymond dont la femme Muriel est peut-être atteinte d'un cancer (mais il semblerait que ce soit une fausse alerte et qu'elle en réchappera). Il y a *Stéphane* et *Martine*, dont le couple se défait - rien de notable.

En revanche, une admirable attention aux choses, au paysage - on croit sentir palpiter la vie elle-même, ténue, inusable : "Le goût des aubes humides, des herbagés sous la brume, des itinéraires inattendus ne le quitte pas, tout un ensemble de visions emmêlées, un pont en dos d'âne, une rangée de saules, un fleuve aux eaux basses, des tonnelles sous les maronniers." C'est le don de la poésie - comme chez Buenzod, et comme chez Ramuz !

JC

■ (ag) On pouvait le prévoir : l'enquête du Ministère public sur l'expédition par Bührle de caisses de pièces détachées, destinées à l'armée iranienne, a été rapidement menée. Il ne s'agissait que d'écrous, de petit matériel, bref de la quincaillerie ! On n'en doute pas, mais quelle hypocrisie.

Quiconque a passé chez un garagiste s'est fait répondre : "c'est une vis particulière, c'est un écrou spécial, il faut que je le commande". Le skyguard a aussi ses écrous particuliers. Ils ont été commandés !

VENTES D'ARMES

## Pièces pour donner le rechange

La Constitution fédérale parle expressément de pièces détachées. Or une pièce détachée devrait être considérée comme étant de nature militaire, quand elle est prévue spécifiquement pour un armement, et qu'on ne la trouve pas, avec les mêmes particularités, sur le marché courant.

En l'occurrence, ces deux conditions cumulatives étaient remplies. La banalité innocente, il n'est pas nécessaire de la commander à Bührle.

La clarté politique pour notre pays voudrait qu'on interdise toute exportation d'armes, et qu'on n'autorise pas des holdings suisses à contrôler, à l'étranger, des filiales d'armement. A partir de là, la distinction entre le "boulon militaire" et le "boulon civil" ne ferait plus problème !

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Yvette Jaggi

Wolf Linder

René Longet

Charles-F. Pochon

Point de vue :

Jeanlouis Cornuz

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine Public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA



# Protection des eaux : après trente ans d'épuration

■ En Suisse, on épure les eaux usées depuis bientôt trente ans.

Quatre Suisses sur cinq sont raccordés à quelque 900 stations d'épuration (step). Coût de l'opération : 26 milliards (21,4 mia. pour les collectivités publiques, 5 mia. pour les privés).

Les eaux "épurées" ne sont pas "propres" pour autant. L'absence de réseau séparatif (eaux usées d'une part, eaux de pluie d'autre part) fait qu'à chaque orage les step débordent et se déversent dans les cours d'eau et les lacs. Ou c'est un polluant chimique qui interrompt le mécanisme de l'épuration. Si bien qu'en moyenne une step n'épure que deux jours sur trois, et seulement ce qu'il lui est possible d'épurer.

## *La pollution a évolué, le système pas*

Il ne s'agit plus aujourd'hui de lutter contre les seules pollutions organiques et bactériologiques ; d'ailleurs mousses, algues, boues putrides ont nettement diminué dans les cours d'eau. Par contre, les nouveaux polluants - métaux lourds, pesticides, composés chimiques de toutes sortes - mettent en échec le système d'épuration. Ces boues d'épuration sont si chargées de métaux lourds que leur utilisation dans l'agriculture devient de plus en plus problématique.

Il faut se rendre à l'évidence : la solution qui consiste à collecter systématiquement les eaux usées et à centraliser l'épuration se révèle insuffisante. Les experts sont unanimes : l'amélioration du fonctionnement des step, la construction d'un réseau séparatif ne permettront pas d'éviter de lutter à la source.

## *Appliquer enfin la loi*

La loi permet d'agir, encore faut-il l'appliquer. Depuis quinze ans, elle rend possible l'interdiction de toute substance susceptible de polluer les eaux (art. 23). Une interdiction

prononcée dans un unique cas et après temporisation, à l'encontre des phosphates dans les produits de lessive. Depuis cinq ans elle exige l'épuration décentralisée dans les zones à faible densité de population (art.17).

## *Quatre priorités pour la protection des eaux*

- 1) Agir à la source
- 2) Mieux gérer notre ressource-eau
- 3) Favoriser l'épuration décentralisée
- 4) Rétablir un régime hydrologique naturel

**Agir à la source.** Empêcher la pollution chimique des eaux n'est évidemment pas concevable de manière spécifique, isolée, pour ce milieu. Il s'agit du problème général du contrôle des substances écotoxiques. L'eau sera protégée quand l'air et le sol le seront. Mais il y a aussi des déversements directs qu'il faut empêcher. Par exemple en généralisant le prétraitement des eaux rejetées par les industries. Ou en renonçant définitivement, dans les ménages, à la détestable habitude de verser n'importe quoi dans les eaux usées.

L'agriculture a également sa part de responsabilité. 170 000 Suisses doivent déjà s'accommoder d'une eau de boisson contenant trop de nitrates (plus de 35 mg/l de NO<sub>3</sub>). Côté phosphates, on pouvait lire récemment que les quantités de fumures apportées aux vignes du bassin lémanique dépassaient en moyenne de 50 à 100 % les normes d'épandage. Pas question, bien entendu, de miser sur des step pour résoudre la pollution agricole. Il s'agit plutôt de mettre sur pied une politique agricole moins productiviste.

**Mieux gérer notre ressource-eau.** L'eau c'est comme l'énergie : on la consomme sans vraiment se poser de questions sur le bien-fondé des divers usages et modes d'em-

ploi. Le recyclage de l'eau est encore très peu développé. Et est-il vraiment nécessaire que nous arrosions nos parcs avec de l'eau potable, ou que nos WC (33 % de la consommation d'eau des ménages !) fonctionnent avec de l'eau potable ?

**Favoriser l'épuration décentralisée.** Nous l'avons vu : la pollution chimique a été le révélateur des impasses du système centralisé. Il s'agit maintenant, et avec effet immédiat, de cesser de raccorder les émetteurs qui ne le sont pas encore, et de développer des systèmes décentralisés. En fonction du renouvellement des step arrivant en fin de course, on pourra avec profit réintroduire des éléments de traitement décentralisés.

**Rétablir un régime hydrologique naturel.** La protection quantitative des eaux est une question de première importance. Quand on parle hydrologie, on entend, au sens restreint, le régime des cours d'eau, au sens large celui de leur bassin versant.

S'agissant des cours d'eau, rectifications, canalisations, mises sous tuyau les ont largement privés de berges et de lits naturels. Perte esthétique et biologique, mais aussi diminution considérable des capacités d'autoépuration.

Et pour les bassins versants, c'est : drainage des zones humides, bétonnage et bitumage, compression des sols agricoles par des machines trop lourdes. Conséquence : forte diminution de la capacité des sols à retenir, stocker les eaux. Après chaque pluie, c'est la crue, puis le filet d'eau se fait si fin qu'il n'y a plus guère que les rejets des step ...

Ce point pour montrer que protection qualitative et quantitative se tiennent : sans cours d'eau libres et naturels, l'épuration n'a pas de chances - et pas de sens, d'ailleurs.

René Longet